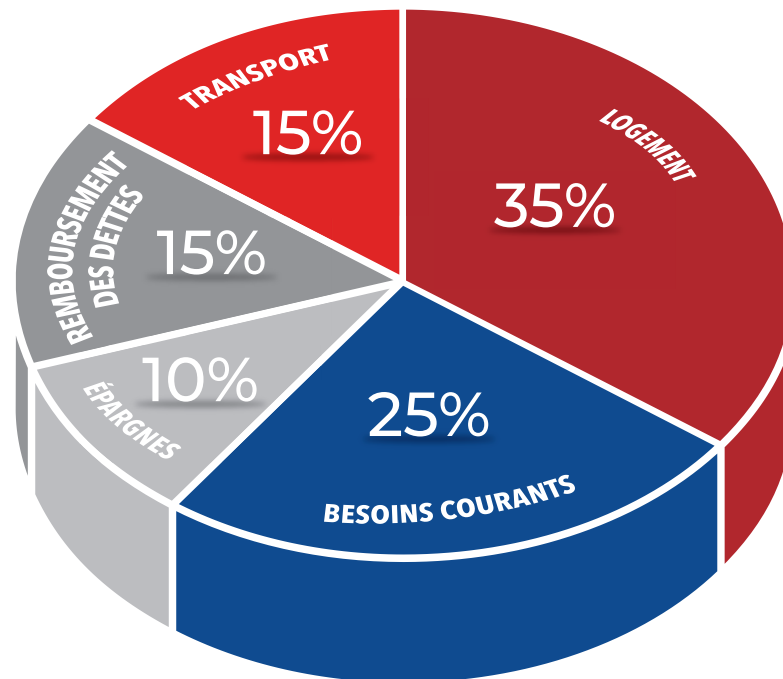


# RÉPARTITION DES FRAIS DE SUBSISTANCE



TOUTES vos dépenses doivent absolument être prises en considération dans votre budget mensuel, même si elles ne constituent pas une dépense mensuelle. Par exemple, on dépense pour les cadeaux de Noël seulement une fois par an. En moyenne, une famille type dépense environ 1 200 \$ pour cette occasion. Si vous n'épargnez pas tout au long de l'année pour cela, lorsque décembre arrive, vous finissez par vous endetter, car vous devez porter vos achats sur votre carte de crédit ou puiser dans votre marge de crédit.

Ainsi, si vous estimez que les cadeaux de Noël coûteront 1 200 \$ en décembre, vous devez déterminer votre coût mensuel. En divisant ce montant par douze, vous obtenez 100 \$ par mois. Dans votre budget, vous devriez avoir une catégorie intitulée « Cadeaux » dans laquelle vous prévoyez d'économiser 100 \$ chaque mois. Vous pouvez également y ajouter des cadeaux d'anniversaire en utilisant la même méthode.

Voici d'autres exemples de dépenses *annuelles ou saisonnières* qui doivent figurer dans votre budget *mensuel* :

- impôt foncier;
- service de déneigement;
- entretien du véhicule (pneus d'hiver, mises au point);
- camps d'été et autres activités parascolaires des enfants;
- vêtements et chaussures.

Il en va de même pour les affectations, puisqu'elles n'ont pas lieu tous les ans, mais elles nécessitent des liquidités supplémentaires à des périodes clés. Comme toutes les dépenses ne sont pas entièrement remboursées, il peut être judicieux de prévoir des liquidités supplémentaires.